



Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2020

- mise à jour du 28/07/2020 -

Réunion du Conseil Municipal du 28/07/2020



Note mise en ligne sur le site internet de la commune à l'issue du conseil municipal du 28/07/2020

<https://www.puissalicon.fr>

Préambule

I - QU'EST-CE QUE LE BUDGET ?

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

II - QUELS PRINCIPES GUIDENT L'ELABORATION DES BUDGETS LOCAUX ?

- 1) Principe de l'annualité : L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile, il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Il doit être voté un budget par an mais l'assemblée délibérante peut apporter des modifications en cours d'année en votant des décisions modificatives. Le budget doit être exécuté dans l'année. Cependant, ce principe est atténué par l'existence d'une journée complémentaire.*
- 2) Principe d'universalité : L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Il existe quelques dérogations à ce principe, par exemple les dons et legs qui ne peuvent être utilisés que dans un but déterminé. De plus, le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges sans compensation ou contraction entre les recettes et les dépenses.*
- 3) Principe de l'unité : Toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité. Toutefois, certains services des collectivités sont gérés en budgets annexes. Ils doivent être produits à l'appui du budget principal.*
- 4) Principe de l'équilibre : Il signifie que les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère.*
- 5) Principe de l'antériorité : Le budget de l'année doit être voté avant le 1er janvier. En pratique cette date est rarement respectée, aussi le 15 avril a-t-il été fixé par le législateur comme date limite de vote du budget.*

III - QUELS SONT LES DIFFERENTS DOCUMENTS BUDGETAIRES ?

1) Le budget primitif

*Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État **dans les 15 jours qui suivent son approbation.***

Pour l'année 2020, compte tenu de la crise sanitaire, cette date est repoussée au 31 juillet.

*Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.** Ce **principe d'annualité budgétaire** comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.*

2) Les décisions modificatives et le budget supplémentaire

*Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des **décisions modificatives.** Le **budget supplémentaire**, établi généralement au second semestre de l'année, a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent. Ces résultats, désormais connus plus tôt grâce à l'utilisation de moyens informatiques, sont le plus souvent repris au budget primitif. La décision modificative appelée budget supplémentaire a ainsi tendance à perdre de son intérêt.*

Les modifications d'ajustement souhaitées en cours d'exercice sont quant à elles traitées par simple décision modificative.

3) Les budgets annexes et les budgets autonomes

Les **budgets annexes**, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (Aire de Lavage).

Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Les **budgets autonomes** sont établis par les établissements publics locaux gérant certains services (CCAS), ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, communautés de communes, communautés d'agglomération...) : ils sont votés par les instances responsables de l'établissement.

IV - COMMENT EST ELABORE ET PRESENTE LE BUDGET ?

1) Comment est-il structuré ?

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

LE BUDGET DE LA COMMUNE	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT

2) Pourquoi deux sections ?

Schématiquement, la **section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année. Par exemple, en dépenses : les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, les prestations de services extérieurs comme les charges d'entretien, les autres charges de gestion courante, le paiement des intérêts des emprunts.

En recettes : les produits locaux, les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux (TH, TF), les dotations de l'État comme la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général 012 - Charges de personnel 014 - Atténuations de produits 022 - Dépenses imprévues 042 - Dotations aux amortissements 65 - Autres charges de gestion courante 66 - Charges financières 67 - Charges exceptionnelles	002 - Excédent antérieur reporté 013 - Atténuations de charges 042 - Travaux en régie 70 - Produits des services et du domaine 73 - Impôts et taxes 74 - Dotations et participations 75 - Autres produits de gestion courante 76 - Produits financiers 77 - Produits exceptionnels
023 - Virement à la section d'Investissement	

La **section d'investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la **valeur du patrimoine** comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux (construction de la médiathèque, aménagement de locaux commerciaux, construction cantine et garderie...). Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement, comme par exemple les subventions d'investissement, le FCTVA, les emprunts, le produit de la vente du patrimoine...

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
16 - Capital des emprunts 20 - Frais d'études 21/23 - Opérations d'investissement • travaux • acquisitions • constructions 204 – Subventions d'équipement	021 - Virement de la sect° de Fonctionnement
	10 - FCTVA, TAM... 13 - Subventions Région, Département, Etat... 16 - Emprunts

3) L'articulation entre la section de Fonctionnement et la section d'Investissement
chapitre (023) en dépenses de Fonctionnement = **chapitre (021)** en recettes d'investissement
 Le minimum obligatoire doit être égal au remboursement du capital des emprunts.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
023 – Virement à la section d'Investissement	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
	021 - Virement de la sect° de Fonctionnement

4) Comment sont classées les opérations ?

À l'intérieur des 2 sections, le classement des opérations de recettes et de dépenses est effectué selon un **plan de comptes normalisé** qui s'inspire du plan comptable général de 1982.

Le cadre comptable général utilisé par les communes est l'**instruction M14**. Dans chaque nomenclature, dépenses et recettes sont classées **selon leur nature** par chapitre et par article.

Le chapitre est une classification composée de deux chiffres (ex. : chapitre 65). Il existe également des chapitres globalisés qui regroupent plusieurs chapitres (ex. : 011 qui regroupe les chapitres 60, 61, 62 et une partie du 63).

L'article est une subdivision du chapitre au niveau le plus fin (ex. : article 60611). La classification par nature est complétée par une codification par fonction. Cette présentation fonctionnelle permet de retracer l'ensemble des recettes et des dépenses d'une collectivité par secteur d'activité.

Commune de Puissalicon

**TAUX des TAXES
DIRECTES LOCALES**

Vote des taux d'imposition 2020 – [Délibération n°2020-31 du 10/06/2020]

Taux **identiques** à l'année précédente et **produit fiscal attendu** pour l'année 2020 :

Taxes	Taux d'imposition de l'année 2019	Taux d'imposition votés en 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produit fiscal attendu pour l'année 2020
Taxe d'habitation	14 %	14 %	1 731 000 €	242 340 €
Taxe foncière (bâti)	25 %	25 %	1 297 000 €	324 250 €
Taxe foncière (non bâti)	73 %	73 %	129 600 €	94 608 €
				661 198 €

Les taux d'imposition sont inchangés depuis 2016.

On note une augmentation de **+2,1%** du produit fiscal attendu (661 198 €) pour l'année 2020 par rapport au produit fiscal perçu (647 540 €) en 2019.

Evolution des taxes directes locales de 2017 à 2019

Taxes directes locales	Année 2017			Année 2018			Année 2019		
	Taux	Bases	Produit perçu	Taux	Bases	Produit perçu	Taux	Bases	Produit perçu
Taxe d'habitation	14%	1 611 224 €	225 571 €	14%	1 641 556 €	229 818 €	14%	1 699 443 €	237 922 €
Taxe foncière (bâti)	25%	1 088 897 €	272 224 €	25%	1 120 901 €	280 225 €	25%	1 262 611 €	315 652 €
Taxe foncière (non bâti)	73%	124 653 €	90 997 €	73%	124 771 €	91 083 €	73%	128 911 €	94 105 €
Total			588 766 €			601 455 €			647 540 €

On note que le produit fiscal perçu est en **constante augmentation** année après année car les bases progressent chaque année.

Commune de Puissalicon
SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Subventions 2020 attribuées aux associations – [\[Délibération n°2020-34 du 10/06/2020\]](#)
et comparaison avec les années précédentes

Associations	Subvention 2017	Subvention 2018	Subvention 2019	Subvention 2020
Jouons en Ludothèque (LAEP)	3 000 €	3 100 €	3 150 €	3 200 €
AS Puissalicon-Magalas	4 400 €	4 400 €	4 400 €	6 000 €
Amicale parents élèves	1 000 €	1 000 €	1 100 €	2 000 €
Coopérative scolaire	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €
Coopérative scolaire - classe découverte	580 €	960 €	420 €	-
Coopérative scolaire - piscine	-	-	-	700 €
Boule puissaliconnaise	700 €	700 + 250	700 €	500 €
Comité des fêtes	4 000 €	4 000 €	4 000 €	500 €
Danse Isadora	1 200 €	1200 + 300	1 200 €	2 000 €
Diane puissaliconnaise	700 €	700 €	700 €	300 €
Petite diane de l'extrême	300 €	300 €	300 €	300 €
Foyer rural	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €
Foyer rural - printemps des peintres	1 200 €	1 200 €	1 200 €	-
Foyer rural - printemps des solistes	-	-	-	1 200 €
Les vieux crampons	300 €	300 €	300 €	500 €
Les vieux crampons - festival vendanges	1 000 €	1 000 €	1 200 €	2 000 €
Plaisir de chanter	600 €	600 €	600 €	300 €
Amicale sapeurs-pompiers Magalas	390 €	390 €	390 €	400 €
Union des retraités	650 €	-	-	-
Puissalid'Oc	300 €	300 €	300 €	-
Union musicale intercommunale	160 €	160 €	160 €	160 €
AMF34 (ouragan Irma 2017) (sinistrés Aude 2018)	500 €	500 €	-	-
USP Gymnastique	650 €	650 €	650 €	400 €
Association sportive Collège Magalas	-	200 €	200 €	200 €
Les Fé Gazelles	-	150 €	-	-
Raid'Oc	-	300 €	300 €	300 €
GDON des Côtes de Thongue	-	-	-	98 €
BTP CFA Aude	-	-	-	100 €
TOTAL	24 930 €	25 960 €	24 570 €	24 458 €

Le montant total des subventions pour l'année 2020 s'établit à **24 458 €**, l'enveloppe globale reste dans les mêmes proportions que les années précédentes.

Le versement des subventions 1200€ / Foyer rural et 2000€ / Les vieux crampons sont conditionnées à la réalisation des manifestations « printemps des solistes » et « festival des vendanges ».

Commune de Puissalicon

FONCTIONNEMENT

Présentation - Recettes de Fonctionnement 2020 (par chapitres)

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget 2018	Réalisations 2018	Budget 2019	Réalisations 2019	Propositions BP 2020
002	Résultat d'exploitation reporté	477 569 €	477 569 €	425 075 €	425 075 €	659 164 €
013	Atténuations de charges	25 000 €	25 334 €	25 000 €	26 107 €	20 000 €
70	Ventes de produits, prestations de services	39 200 €	43 059 €	40 000 €	48 097 €	29 000 €
73	Impôts et taxes	651 571 €	654 504 €	700 000 €	723 749 €	718 000 €
74	Dotations et participations	307 869 €	331 377 €	320 000 €	346 726 €	340 000 €
75	Autres produits de gestion courante	14 200 €	15 377 €	20 000 €	21 924 €	19 000 €
76	Produits financiers	100 €	24 €	100 €	23 €	100 €
77	Produits exceptionnels	4 300 €	59 693 €	4 000 €	1 275 €	5 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000 €	16 512 €	30 000 €	20 024 €	30 000 €
		1 549 809 €	1 623 450 €	1 564 175 €	1 613 000 €	1 820 264 €

Le montant prévisionnel des recettes de Fonctionnement 2020 s'établit à **1 820 264 €**

Présentation - Dépenses de Fonctionnement 2020 (par chapitres)

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget 2018	Réalisations 2018	Budget 2019	Réalisations 2019	Propositions BP 2020
011	Charges à caractère général	405 500 €	283 083 €	367 000 €	278 028 €	327 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	498 500 €	440 303 €	495 000 €	450 749 €	485 000 €
014	Atténuations de produits	64 207 €	21 949 €	1 000 €	227 €	5 000 €
65	Autres charges de gestion courante	145 722 €	119 919 €	140 000 €	116 276 €	139 000 €
66	Charges financières	23 867 €	22 864 €	30 000 €	21 176 €	35 000 €
67	Charges exceptionnelles	129 875 €	127 975 €	2 000 €		5 000 €
022	Dépenses imprévues	14 081 €		20 000 €		20 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 507 €	51 506 €	45 000 €	44 513 €	45 000 €
023	Virement à la section d'investissement	216 550 €		464 175 €		759 264 €
		1 549 809 €	1 067 599 €	1 564 175 €	910 969 €	1 820 264 €

Le montant prévisionnel des dépenses de Fonctionnement 2020 s'établit à **1 820 264 €**

Commune de Puissalicon

INVESTISSEMENT

Présentation - Dépenses d'investissement 2020 (par opérations)

Code Opération	Libellé Opération	Report (BP) (=RAR)	Propositions (BP)	Report (BP) + Propositions (BP)
985	H.P VOIRIE RUE DU CHARDONNAY		1 000 €	1 000 €
990	LOGICIEL MOBILIER MATERIEL DIVERS		60 000 €	60 000 €
991	VOIRIE AMENAGEMENTS DIVERS		30 000 €	30 000 €
992	TRAVAUX AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE		200 000 €	200 000 €
998	TRAVAUX DE SECURISATION DES ECOLES	15 000 €		15 000 €
999	AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN	5 000 €	50 000 €	55 000 €
1000	CREATION CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE	100 000 €	940 000 €	1 040 000 €
1008	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - AVENUE DE LA GARE	48 000 €		48 000 €
1009	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - ECLAIRAGE PUBLIC 2019	2 000 €		2 000 €
1010	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - TELEGESTION DES BATIMENTS	200 €	4 000 €	4 200 €
1011	RESIDENCE SENIORS HERAULT HABITAT	40 000 €		40 000 €
1012	SALLE OMNISPORTS	25 000 €	10 000 €	35 000 €
1013	AMENAGEMENT PROMENADE		100 000 €	100 000 €
1014	ACQUISITION TERRAINS - BATIMENTS		30 000 €	30 000 €
1015	AGRANDISSEMENT CHEMIN DE LA CONDAMINE		15 000 €	15 000 €
1016	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - CHEMIN DE ST PIERRE		30 000 €	30 000 €
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES		235 357 €	235 357 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		154 129 €	154 129 €
		235 200 €	1 859 486 €	2 094 686 €
<i>ONA</i>	<i>OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES</i>		<i>Propositions (BP 2020)</i>	
204	2041582 - Subvention d'équipement caserne pompiers Magalas		3 557 €	
204	2041642 - Subvention d'équipement Budget Aire de lavage		231 800 €	
	<i>Total ONA</i>		235 357 €	
<i>OPFI</i>	<i>OPERATIONS FINANCIERES</i>		<i>Propositions (BP 2020)</i>	
020	Dépenses imprévues		10 129 €	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (travaux en regie)		30 000 €	
041	Opérations patrimoniales		40 000 €	
16	Emprunts (remboursement capital)		74 000 €	
	<i>Total OPFI</i>		154 129 €	

Les dépenses d'investissement 2020 représentent un montant prévisionnel de **2 094 686 €**

Commune de Puissalicon

INVESTISSEMENT

Présentation - Recettes d'investissement 2020 (par opérations)

Code Opération	Libellé Opération	Report (BP) (=RAR)	Propositions (BP 2020)	Report (BP) + Propositions (BP)
992	TRAVAUX AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE		125 373 €	125 373 €
1000	CREATION CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE		840 012 €	840 012 €
1004	AMENAGEMENT DE 2 COMMERCES DE PROXIMITE	48 735 €		48 735 €
1005	RUE DE LA CONDAMINE	16 000 €		16 000 €
1012	SALLE OMNISPORTS		16 176 €	16 176 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		1 048 390 €	1 048 390 €
		64 735 €	2 029 951 €	2 094 686 €
<i>OPFI</i>	<i>OPERATIONS FINANCIERES</i>		<i>Propositions (BP 2020)</i>	
001	Solde execution section investissement reporté		127 599 €	
021	Virement de la section d'exploitation		759 264 €	
024	Produits des cessions d'immobilisations		5 000 €	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		45 000 €	
041	Opérations patrimoniales		40 000 €	
10	10222 - FCTVA		18 462 €	
10	10223 - TLE		200 €	
10	10226 - Taxe d'Amenagement (TAM)		10 000 €	
10	1068 - Excedent de fonctionnement capitalisé		42 865 €	
	<i>Total OPFI</i>		1 048 390 €	

Les recettes d'investissement 2020 représentent un montant prévisionnel de **2 094 686 €**

Commune de Puissalicon

ETAT de la DETTE

1) Etat de la dette sur l'exercice 2019 présenté lors du Compte Administratif 2019

7 emprunts en cours sur l'exercice 2019 dont 1 emprunt soldé

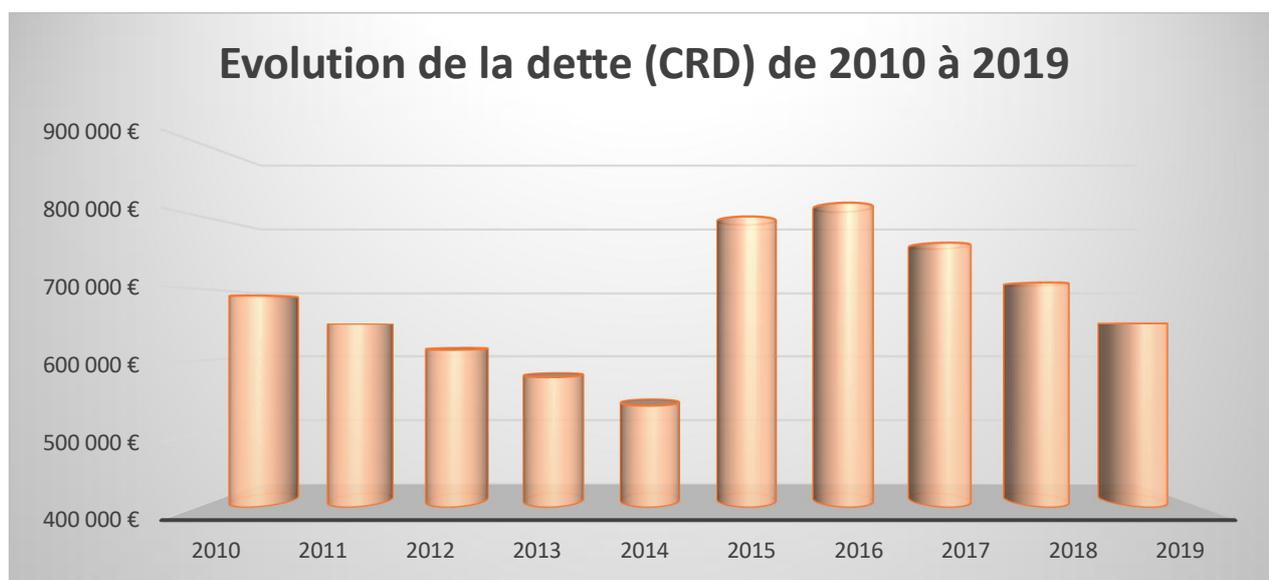
Pas de recours à l'emprunt en 2019

Capital remboursé sur l'année 2019 : **56 042,33 €**

Intérêts remboursés sur l'année 2019 : **21 176,42 €**

Annuité de la dette 2019 : **77 218,75 €**

Capital restant dû (CRD) au 31/12/2019 **652 302,49 €**



2) Etat de la dette sur l'exercice 2020

6 emprunts en cours sur l'exercice 2020

Capital à rembourser sur l'année 2020 : **53 490,03 €** - dépenses d'Investissement (16)

Intérêts à rembourser sur l'année 2020 : **19 428,09 €** - dépenses de Fonctionnement (66)

Annuité de la dette 2020 : **72 918,12 €**

L'annuité de la dette est inférieure de **- 4 300,63 €** par rapport à l'année précédente car 1 emprunt a été soldé en 2019.

Capital restant dû (CRD) au 31/12/2020 **598 812,46 €**

Ces montants sont à considérer uniquement avec les emprunts en cours au 01/07/2020

3) Recours à l'emprunt sur l'exercice 2020

Compte tenu des dépenses d'investissement 2020 avec notamment le projet « **cantine scolaire et garderie** », un recours à l'emprunt durant le deuxième semestre de l'exercice 2020 est en cours.

Commune de Puissalicon

BUDGET PRIMITIF

Approbation du budget primitif 2020 – [Délibération n°2020-44 du 28/07/2020]

lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - charges à caractère général	327 000 €	002 - résultat reporté	659 164 €
012 - charges de personnel	485 000 €	013 - atténuations de charges	20 000 €
014 - atténuations de produits	5 000 €	70 - produits des services	29 000 €
65 - autres charges de gestion	139 000 €	73 - impôts et taxes	718 000 €
66 - charges financières	35 000 €	74 - dotations et participations	340 000 €
67 - charges exceptionnelles	5 000 €	75 - autres produits de gestion	19 000 €
022 - dépenses imprévues	20 000 €	76 - produits financiers	100 €
042 - op d'ordre transfert entre S°	45 000 €	77 - produits exceptionnels	5 000 €
023 - virement à S° investissement	759 264 €	042 - op d'ordre transfert entre S°	30 000 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 820 264 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 820 264 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - emprunts (remboursements)	74 000 €	021 - virement de la S° de F°	759 264 €
20 - immobilisations incorporelles	60 000 €	001 - résultat reporté	127 599 €
204 - subventions d'équipement	315 557 €	10 - dotations, fonds divers	71 527 €
21 - immobilisations corporelles	182 500 €	13 - subventions d'investissement	546 296 €
23 - immobilisations en cours	1 382 500 €	16 - emprunts	500 000 €
020 - dépenses imprévues	10 129 €	024 - produits des cessions	5 000 €
040 - op d'ordre transfert entre S°	30 000 €	040 - op d'ordre transfert entre S°	45 000 €
041 - opérations patrimoniales	40 000 €	041 - opérations patrimoniales	40 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 094 686 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 094 686 €

TOTAL DEPENSES BP 2020	3 914 950 €	TOTAL RECETTES BP 2020	3 914 950 €
-------------------------------	--------------------	-------------------------------	--------------------

S° : Section

F° : Fonctionnement

Aire de lavage (budget annexe)**BUDGET PRIMITIF**

La Commune a donné mandat à la CCAM pour la construction de l'aire de lavage. Les travaux de construction sont terminés et l'aire est opérationnelle depuis les vendanges 2019. Toutes les factures de l'opération ont été payées par la CCAM.

Actuellement, la CCAM est en attente des subventions d'investissement (= 388 200 €) liées à l'opération.

Dès le versement des subventions, des écritures comptables d'intégration seront nécessaires entre la Commune, la Communauté de Communes et la Trésorerie afin d'intégrer l'aire de lavage dans l'actif de la Commune.

Le budget est présenté, ici, avec une supposition de réalisation des écritures comptables d'intégration au 1^{er} octobre 2020, ce qui correspond au 4^{ème} trimestre de l'année 2020, et une durée d'amortissement de 50 ans.

Approbation du budget primitif 2020 – [Délibération n°2020-45 du 28/07/2020]

lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - charges à caractère général	18 570 €	002 - résultat reporté	14 570 €
042 - op d'ordre transfert entre S°	3 100 €	042 - op d'ordre transfert entre S°	3 100 €
		70 - vente de produits	4 000 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	21 670€	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	21 670 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - op d'ordre transfert entre S°	3 100 €	040 - op d'ordre transfert entre S°	3 100 €
21 - immobilisations corporelles	620 000 €	13 - subventions d'investissement	620 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	623 100 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	623 100 €

TOTAL DEPENSES BP 2020	644 770 €	TOTAL RECETTES BP 2020	644 770 €
-------------------------------	------------------	-------------------------------	------------------